

Jean-Pierre
Bruniaux
& Michel Maestre

Peut-on éviter le processus de triple désignation : famille disqualifiée, enfant à problèmes, éducateurs super-compétents ?

**Réflexions à partir d'entretiens collectifs familiaux menés
en maison d'enfants placés par le juge des enfants et les
services sociaux.**

Lorsqu'un jeune est placé par le juge des enfants ou un service social dans un centre d'hébergement spécialisé, ou, lorsqu'une mesure d'intervention en milieu ouvert est confiée par le juge à un service éducatif, peut-on éviter le processus de triple désignation ainsi activé : famille disqualifiée, enfants à problèmes, éducateurs super-compétents ?

A travers le débat qui nous anime nous allons tenter d'apporter notre contribution à tous ceux qui sont confrontés, au sein des institutions médico-sociales, à des conflits de loyauté complexes entre leur mandat d'éducateur (éducateur étant pris au sens large), les relations avec les familles des enfants et une certaine cohérence avec le fonctionnement de l'institution.

Pour répondre à cette question nous avons adapté certains modèles issus de la thérapie familiale, pour les appliquer au contexte systémique que constitue l'environnement d'un jeune placé en institution.

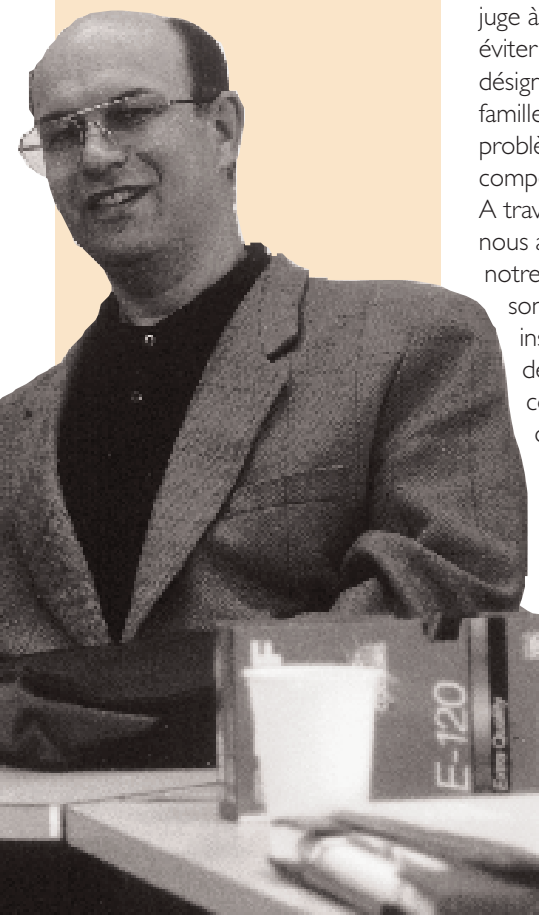
L'approche familiale systémique nous a apporté une source d'inspiration inépuisable pour comprendre les processus en interaction et pour organiser, à l'intersection des systèmes, des entretiens collectifs familiaux élargis aux intervenants en contact avec le jeune.

Nous vous invitons à partager l'un de nos échanges sous forme de deux dialogues, en espérant que nos préoccupations rejoindront les vôtres et que nos expériences réciproques entreront en « résonance ».

Michel : Cette longue expérience en institution t'a très certainement inspiré quelques réflexions, peux-tu nous les livrer ?

Jean-Pierre : Au début de ma prise de responsabilité au sein du Service d'aide éducative, le mot famille n'était évoqué que très rarement. L'objectif essentiel était d'aider le jeune confié à la « bonne institution » à échapper à la « mauvaise famille ».

Puis, progressivement, le petit monde du social a changé. Sous l'influence de l'intérêt grandissant pour les théories systémiques, les institutions ont cherché à travailler avec les familles, mais pour quoi faire ?



Michel : Comment la prise en compte des relations avec les familles au S.A.E. t'ont-elles amené à mettre en place une nouvelle forme de travail ?

Jean-Pierre : Au fur et à mesure que l'idée d'associer la famille à toute demande de placement faisait son chemin, nous avons dû élaborer un autre processus d'admission. Le plus difficile a été de faire comprendre à l'institution qu'il était préférable de prendre du temps pour décoder le fonctionnement du système familial, quitte à ce que le placement ne soit pas la solution retenue, plutôt que de l'accepter d'emblée pour s'apercevoir ensuite que nous n'avions pas entendu la famille.

La meilleure façon, pour nous, de faire partager notre souci aux éducateurs d'internat a été de les inviter aux rencontres organisées avec les familles avant l'admission.

Puis l'idée nous est venue d'y associer le travailleur social à l'origine de la demande ou, plutôt, de remplacer la réunion que nous avions entre professionnels au sujet d'une famille par une rencontre où tous les représentants des systèmes en inter-relation autour du jeune seraient présents. Laisser passer cette période antérieure au placement, c'est oublier ce que tu as souvent répété : « Il n'y aura plus jamais de première fois ! » Notre effort s'est alors concentré sur l'organisation de ce premier entretien collectif familial.

Michel : Quelles sont les règles de fonctionnement auxquelles tu es le plus attaché ?

Jean-Pierre : Au début, nous invitions aux entretiens de pré-admission uniquement les

personnes de la famille vivant sous le même toit. La majorité des familles de ces enfants étant des familles reconstituées ou mono-parentales, nous avons oublié, avec les absents, une partie de l'histoire de ces enfants. L'exigence que nous nous sommes fixée ensuite a été de rechercher avec la famille les absents à ce premier entretien pour les inviter aux autres séances. Lors de certaines admissions, des collègues cherchaient à nous décourager dans nos efforts pour inviter un membre de la famille absent. A cette occasion nous pouvions mesurer comment des membres du système familial pouvait être exclus tant par le système social que par le système institutionnel. Aussi, notre attention s'est développée pour tenter de n'oublier personne.

Michel : Travailler à l'intersection des systèmes implique pour toi une rigueur aussi bien pour le choix des acteurs que pour la mise en scène de ces rencontres.

Jean-Pierre : Effectivement il nous faut être extrêmement ferme pour inviter les membres de la famille absents au premier entretien.

Tout le travail fait avec les personnes présentes rétablit la place de l'absent et même la renforce. Dans les familles où les parents sont séparés, nous avons fréquemment observé que le jeune se trouvait dans une relation de triangulation entre son père d'une part et sa mère d'autre part. Dans ce type de situation, accepter de le recevoir avec une partie du système peut mettre en danger le fragile équilibre qu'il maintient avec tant de difficulté.

Aussi, il nous faut inviter le référent social, l'enfant, l'éducateur du groupe, le père et sa nouvelle compagne, la mère et son conjoint. Il nous faut également avoir suffisamment d'énergie pour différer les rendez-vous. Tout le temps passé à attendre que le groupe soit constitué représente

une grande partie du travail, temps perdu qui nous fera gagner du temps. De telles exigences nous permettent de situer les entretiens familiaux à l'intersection des systèmes institutionnels et familiaux. Mon activité de thérapeute s'exerçant maintenant hors institution, je ne manque pas de m'interroger longuement sur les personnes à inviter avant un premier rendez-vous afin de n'oublier personne.

Jean-Pierre : Michel l'écologie du monde socio-éducatif a-t-elle changé ?

Michel : Depuis douze ans, les pratiques systémiques et leur enseignement ont considérablement évolué. Les professionnels qui se forment aujourd'hui ont, pour la plupart, une pratique de travail sous mandat dans un contexte public ou para-public et travaillent donc avec des familles « non volontaires ». C'est dans ce contexte que nous avons progressivement et modestement contribué à l'adaptation de la thérapie familiale systémique à l'environnement des institutions socio-éducatives, en organisant des entretiens collectifs familiaux ou à l'intersection des systèmes famille/institution/réseau extra-institutionnel. C'est la possibilité de travailler entre ces trois niveaux de cohérence (famille, institution et services extérieurs) qui donne tout son sens à l'approche familiale systémique en institution. La recherche d'une hypothétique demande de la part de la famille est plus souvent une réelle manipulation des intervenants, qui trouvent ainsi un prétexte pour faire « de la thérapie familiale sur le dos des familles », qu'un désir de changement émanant de celle-ci. L'écologie du monde éducatif a changé. Je passerai rapidement sur l'aspect économique. Il favorise la prise en charge globale avec

maintien des jeunes dans leurs familles, le prix de journée en maison d'enfants à caractère social dépassant les 700 francs.

Il y a douze ans, les institutions du secteur médico-psycho-social fonctionnaient selon le principe de la panne. On plaçait le jeune en difficulté pour le soigner, pour le « réparer » en le séparant du milieu familial jugé pathogène. La rivalité se manifestait partout, à tous les étages de la rééducation, avec plus ou moins de rigidité : familles/institutions, foyers/service d'A.E.M.O.¹, D.A.S.S.²/éducation surveillée³...

Aujourd'hui c'est l'écologie de l'action socio-éducative qui se modifie. Dans cette mouvance, l'approche systémique, en tant qu'épistémologie comme dans ses applications familiales institutionnelles, se trouve être un passeport efficace.

Jean-Pierre : Quand tu invites les différents acteurs à un entretien familial, qu'est-ce qui guide tes choix ?

Michel : Avant que le Gîte ne se soit doté de cet outil, tous les professionnels : directeur, éducateurs chefs, éducateurs, assistante sociale, psychologue, cherchaient à être des intervenants performants. Lorsqu'à l'admission, des parents expliquaient qu'ils n'arrivaient plus à se faire obéir de leur fils, à l'envoyer à l'école, ou à l'empêcher de voler dans les magasins, la réponse la plus fréquente que nous leur proposions pour les rassurer était : « Nous en avons vu d'autres !... ici tout le monde va à l'école !... » En fait on rigidifiait la relation avec la famille, qui ne pouvait, dès lors, s'établir qu'en escalade symétrique. Le jeune se trouvait en situation de double lien. Allait-il donner raison à ses parents en continuant à avoir dans l'établissement le même comportement qu'à la maison, ou au contraire allait-il s'allier à l'institution en changeant d'attitude mais en disqualifiant sa famille ? Tous les facteurs susceptibles de

renforcer le processus de triple désignation sont ainsi en place : « enfant à problèmes/parents incapables/éducateurs super-compétents ». Ce processus va perturber les relations enfant/famille/institution, pendant toute la durée du placement.

Le jeune confié à l'institution sera pris dans un conflit de loyauté entre ses éducateurs d'une part et sa famille d'autre part, la seule issue possible étant de les renvoyer « dos à dos ».

Jean-Pierre : Comment des entretiens familiaux systémiques peuvent-ils inverser le processus de triple désignation pour créer un contexte plus harmonieux ?

Michel : Notre effort a donc porté sur l'organisation et le contenu des premiers contacts entre le jeune, sa famille, l'institution et les services extérieurs à l'origine de la demande de placement. Un entretien familial et collectif rassemblant tous ces acteurs, ou leurs représentants, peut introduire une complémentarité souple entre l'institution, le jeune, sa famille et les services extérieurs.

La relation complémentaire souple, nous essayons de la créer dès le premier entretien collectif familial et avant l'admission éventuelle. Nous (thérapeutes familiaux) essayons de faire partager à la famille et au jeune que, ni l'institution, ni les parents, ni les travailleurs sociaux qui interviennent en milieu ouvert, ni le juge, ni les thérapeutes familiaux, ni le jeune, ne peuvent changer, seuls, la situation. Pour échanger nos expériences, nous proposons de nous rencontrer régulièrement (tous les mois environ) afin de faire le point tous ensemble sur la situation. Lors de ces entretiens, tout est abordable. La réponse peut être immédiate puisque tous les sous-systèmes sont représentés. Si le passé est évoqué, la famille peut répondre, elle est aidée par l'éducateur du service extérieur.

Si le jeune s'est plaint, à ses parents, d'un incident survenu dans l'établissement avec son éducateur, ceux-ci peuvent le questionner. Si l'avenir scolaire ou professionnel est appréhendé, le garçon, son éducateur, l'éducateur chef peuvent faire des propositions.

Jean-Pierre : Avec Nicole vous avez élaboré un modèle d'entretien avec les familles en institution. Je sais que tu portes la plus grande attention au premier entretien. Peux-tu nous en parler ?



Michel : L'objectif de ce premier entretien est de créer un espace de changement à l'intersection des systèmes (famille/institution/référent social extérieur à l'institution/éducateur A.E.M.O.), qui pourra se poursuivre sous forme d'entretiens réguliers, si le jeune est admis dans l'institution.

En créant cet espace, l'ensemble des participants aux entretiens deviennent partenaires. Plus personne ne peut prétendre détenir seul les solutions et, plus personne ne peut-être désigné comme responsable des difficultés rencontrées.

Le passage de la situation de double contrainte, liée au placement, à l'espace de

1. Action Educative en Milieu Ouvert : elle était confiée à cette époque à des associations privées.
2. Direction de l'Action Sanitaire et Sociale : elle a été, depuis la régionalisation, confiée pour ses actions d'aide sociale à l'enfance aux services du Conseil Général.
3. L'éducation surveillée s'appelle, la protection judiciaire de la jeunesse, elle dépend du ministère de la justice et est placée sous la responsabilité d'une direction régionale.

changement, né des entretiens collectifs familiaux, n'est possible que si le jeune n'a plus à devoir choisir entre l'un des deux sous-systèmes en rivalité (institution et famille par exemple). Chacun de ces sous-systèmes est alors représenté dans un nouvel ensemble plus large, qui englobe les premiers.

La question de la qualité relationnelle qui unit les différents sous-systèmes entre eux renvoie à la dialectique entre sujets « partenaires » ou « coalisés ». Les partenaires sont des personnes qui sont associées par un jeu, une activité, des relations. Alors que des individus coalisés constituent un ensemble de forces unies contre un adversaire commun. Il faut éviter que la relation qui unit les participants à ces entretiens n'ait pour unique objectif d'atteindre un consensus, car des coalitions pourraient se former et nous serions à nouveau dans une épistémologie de type linéaire. Par contre, si les différents participants à ces entretiens sont associés comme partenaires autour du patient désigné, sans être tenus d'avoir une analyse identique ou de faire des propositions communes, ils créeront les conditions d'un processus autocréatif à l'intersection des systèmes. Nous partageons avec Jacques Pluymaekers le sentiment que la recherche, par un juge ou même par des intervenants sociaux, de l'adhésion d'une famille à des entretiens familiaux, fussent-ils appelés « systémiques », conduit invariablement à des coalitions disqualifiantes pour ceux qui veulent les instaurer. Seule la gestion des contradictions dans un contexte d'échanges autour du jeune placé et à l'intersection des systèmes auxquels il appartient retient toute notre attention.

Jean-Pierre : J'ai bien compris que l'intérêt de tels entretiens réside en

grande partie dans le fait que le patient désigné redevient sujet au centre du dispositif et non plus un objet extérieur, mais il y a un absent de marque, c'est le juge des enfants.

Michel : En effet, le juge est le seul intervenant important qui soit absent à nos entretiens. Nous ne lui demandons pas de venir mais de rester dans son cabinet pour juger. Lorsque, pendant le placement, la date d'une audience au tribunal se rapproche, nous préparons celle-ci avec le garçon et le système élargi. Chacun explique aux autres son point de vue, même s'il est opposé. Nous avons l'habitude de laisser émerger des opinions différentes, voire divergentes, entre chacun des sous-systèmes qui gravitent autour du jeune. Nous refusons l'alliance révolutionnaire, famille/intervenants, telle que l'a décrit Théodor Caplow dans son ouvrage Deux contre un ou les coalitions dans les triades (3). L'ouverture de la double contrainte n'est possible qu'en apprenant, sur un mode analogique, au jeune et à sa famille, à coexister avec des positions différentes. Nous utilisons pour cela en séance des situations de « double lien scindé », comme l'a développé Guy Ausloos (4). En effet, l'éducateur référent institutionnel du garçon peut évoquer par exemple le bénéfice que procurerait un prolongement du placement et, conjointement, l'animateur de l'entretien, en alliance avec le système familial, peut connoter positivement le désir exprimé par le jeune de retourner chez lui. Lorsque des perspectives aussi différentes apparaissent, mais toutes en cohérence avec les niveaux de logique où elles ont été formalisées, nous les soumettons au juge. Celui-ci dispose ainsi d'un maximum d'informations qui vont l'aider à rendre la justice. Je dirais que le juge appartient à une « autre cybernétique » qu'à celle des systèmes gravitant autour du patient désigné et des professionnels qui l'accompagnent.

Jean-Pierre : Quelles modifications ces entretiens ont-ils introduit dans la dynamique institutionnelle ?

Michel : Le premier bénéfice, né de la mise en place de ces entretiens familiaux systémiques, s'est produit presque à notre insu. Il s'agit de la création d'un lieu de parole dans l'institution, « la pièce où l'on parle ». En effet, les entretiens familiaux se sont déroulés dans un local peu fréquenté par son occupant attiré, un salarié à temps partiel, je veux parler du bureau du psychologue. Cette pièce, qui a accueilli depuis le psychiatre, mais aussi les éducateurs, les jeunes et leurs familles lors des entretiens familiaux systémiques, est devenue la pièce où l'on parle. Peu fréquentée lorsque j'y exerçais une psychologie institutionnelle que l'on pourrait qualifier d'archaïque : tests psychométriques, entretiens individuels à la demande d'un tiers..., elle est devenue lieu de parole et d'échange entre tous depuis le développement des entretiens familiaux dans l'institution.

L'objectif essentiel n'est pas de « faire de la thérapie familiale » sur le dos des familles. Il n'est pas non plus de mener une thérapie institutionnelle en opposition à l'action des services extérieurs. Notre objectif serait d'essayer d'enrayer les rivalités « famille/institution » ou « institution/services extérieurs » en arrêtant le processus de triple désignation : du jeune comme enfant à problème, de la famille comme incompétente et des professionnels du Gîte comme de super-parents de substitution. Il nous faut pour cela établir un travail en complémentarité souple, en activant les processus communicationnels à l'intersection des systèmes, là où le changement peut être envisagé. Ainsi, on évite les distorsions dans la communication, on rend explicite

les messages des jeunes ou de leurs familles en direction de l'institution, on prépare les audiences chez le juge en explicitant toutes les contradictions, on aide le jeune à sortir des situations de double lien. Dans la régulation des relations entre le jeune et ses parents, un retour en famille peut se préparer, se retarder. Certains jeunes ont pu « utiliser » ces entretiens pour prendre un peu de distance d'avec la famille et commencer à élaborer un processus d'individualisation. L'objectif de ces entretiens est plus d'animer un travail de réseau à l'intersection des systèmes que de développer un contexte thérapeutique. Nous avons vécu cependant de réels moments de changement, de recadrage, de redéfinition des rôles et des relations, qui introduisaient une fonction thérapeutique au sein du système familial. Ce travail s'inscrit en complémentarité avec les autres prises en charge menées par l'institution et les services extérieurs : l'action éducative au quotidien, la scolarité, les séances d'orthophonie ou de psychothérapie dont bénéficient certains jeunes à l'extérieur gardent toute leur place en complémentarité avec les entretiens familiaux.

Jean-Pierre : As-tu pu évaluer les limites et peut-être les difficultés liées à la mise en place de tels entretiens dans une maison d'enfants ?

Michel : Elles sont inhérentes à l'intention des professionnels de travailler en réseau plus qu'au manque de coopération des familles. Il faut vouloir dépasser les difficultés liées à l'organisation matérielle : agendas, transports, lieux... pour créer un véritable contexte de rencontre. Il n'est pas nécessaire que tous les intervenants soient formés à la thérapie familiale systémique, il est nécessaire qu'ils soient libres de s'exprimer en petit groupe sans

crainte de parler d'eux, de leur travail, devant les collègues et la famille.

Les limites de notre intervention sont également liées au contexte supra-institutionnel, c'est-à-dire au mandat des intervenants et des institutions. Il est remarquable de constater que, lorsque les troubles du comportement d'un jeune placé en maison d'enfants se sont réduits ou ont disparu, on identifie ce changement comme étant un signal indiquant l'opportunité d'un retour en famille, et non comme un message du jeune indiquant qu'il est bien dans l'institution. S'il souhaite rester, il est donc obligé de maintenir et d'amplifier ses difficultés. On évalue à un niveau logique (enfant placé) une situation qui va être envisagée à un autre niveau logique (enfant en famille).

Il est également déroutant pour la famille, le jeune et les professionnels d'interrompre des entretiens familiaux dès que celui-ci quitte l'institution sous prétexte que nous n'avons plus de prix de journée pour continuer. Il serait particulièrement important de poursuivre les entretiens dans ce contexte de changement, où la famille va se trouver poussée loin de son point d'équilibre.

Le système familial se trouvera en position de devoir présenter de nouveaux troubles du comportement s'il souhaite bénéficier à nouveau d'un soutien sous forme d'entretiens familiaux systémiques.



Bibliographie

- (1) J.C. Benoit, *La désaliénation systémique*, E.S.F., Paris, 1986.
- (2) G. Ausloos, « Thérapie familiale et institution » in Ausloos, Segond, *Marginalité, système et familles*, C.F.R.E.S., Vaucresson, 1983.
- (3) T. Caplow, *Deux contre un, les coalitions dans les triades*, E.S.F., Paris, 1984.
- (4) J. Pluymaekers, « Le mandat et la circulation des secrets », dans *Familles, institutions et approche systémique*, ESF, Paris, 1989.